



TASS / FAUTE INEXCUSABLE 2013/2017

Par **MaxL**, le **21/04/2017** à **14:50**

Bonjour,

Voila 4ans que je suis en procedure au tass contre mes ex employeurs (agence interim, et entreprise utilisatrice)

ils ont été condamné en 2015 et reconnu coupable sans contestations . mais voila , a maintenant 1 semaine du jugement au tass japprends par le biais de mes avocats qu'un autre avocat a été "embaucher" , par je ne sais qui, peut etre une des deux entreprises, pour y fourrer son nez et fatalement retarder voir carrement annuler la prochaine audience du tass qui doit se tenir je le rappel, la semaine prochaine

Ma question est donc la suivante, comment est-ce possible qu'un avocat complètement inconnu et etranger a l'affaire puisse etre engager par un ou plusieurs partis adverses a seulement 7 jours de la date fatidique ?!?

les consequences peuvent etre dramatique pour moi car l'audience va sans doute etre non retenu de ce fait, et meme si, la faute inexcusable est acquise en leur défaveur, je ne me sentirais pas capable de tenir encore le coup moralement, psychiquement et physiquement ... mon cas est grave et atypique ... de plus les sommes en jeu sont potentiellement tres importantes ..

beson daide svp !! merci davance
cdt

Par **P.M.**, le **22/04/2017** à **10:28**

Bonjour,

Chaque partie a le droit de confier ses intérêts à un avocat à tout moment de la procédure et il en serait de l'appréciation du Tribunal de savoir s'il doit y avoir renvoi qui serait vraisemblablement demandé par votre propre avocat...

Par **MaxL**, le **24/04/2017** à **09:27**

bonjour,

merci pour votre réponse.

en effet cela est possible mais vu que l'affaire a déjà été jugée en correctionnelle, et au vu de l'échéance très prochaine (vendredi) , je ne sais pas du tout comment apprécier ce rebondissement et mes avocats ne sont pas en mesure de me donner un son de cloche à adopter ...

cela fait 4ans maintenant et je n'en peux plus ...

Par **P.M.**, le **24/04/2017** à **12:05**

Bonjour,

Vous en saurez vraisemblablement plus lors de l'audience...

Cela ne saurait pas le moment de flancher, ce que cherche peut-être les parties adverses...